

COMMANDE PUBLIQUE

Décision n°2025-464 : Marché 25049: Fourniture et pose des éclairages publics des ZAE de Grand Lac - ATTRIBUTION

1 DOCUMENT - Publié le 22 décembre 2025

DÉCISION
N° : 2025-464
Délibérée le : 22/12/2025
Publiée / Modifiée le : 22/12/2025
Validé le : 22/12/2025

COMMANDE PUBLIQUE
Marché 25049
Fourniture et pose des éclairages publics des ZAE de Grand Lac

ATTRIBUTION

Le Président du Grand Lac,

- M. le conseiller délégué aux collectivités territoriales, et notamment l'autorité L. 2021-10,
- M. les administrateurs délégués du 1er octobre 2025, du 22 mars 2021, via 22/12/2021-41 du 22 janvier 2022, via 22/01/2022-13, et via 22/01/2022-14, et via 22/01/2022-15, et via 22/01/2022-16, et via 22/01/2022-17, et via 22/01/2022-18, et via 22/01/2022-19, et via 22/01/2022-20, et via 22/01/2022-21, et via 22/01/2022-22, et via 22/01/2022-23, pour l'attribution du marché en cours d'attribution à M. Yves MERCIER, DPLG, vice-président du Grand Lac, en charge de la commande publique.
- M. le secrétaire du conseil communautaire.

Considérant la remise faite à l'ordre du jour de la séance du conseil communautaire du 22/12/2025, Considérant le nécessaire pour Grand Lac de faire procéder au recouvrement de l'obligation publique des ZAE, Considérant l'analyse des offres, Considérant l'offre de l'entreprise Célica Bressuire, concédée à l'avenue du 8 Mai 1945 79300 Bressuire.

OBÉISSE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION
Désigner le marché n°25049 avec l'entreprise Célica Bressuire pour un montant total brut de 651000,10 € HT.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS
Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme le Président de la Dracé,
- M. le Réviseur,
- L'entreprise titulaire Célica Bressuire.

Cette décision, une fois établie, pourra être consultée :

- Par le conseil de recours préfectoral, dans les deux mois suivant son caractère établi, par lettre adressée à Bressuire, si l'écoulement des deux mois venu à bout.
- Par le conseil de recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère établi, par remise d'un recours auprès du Tribunal administratif de Poitiers, Place de la mairie.

Attestation,

Signature du Président, par délégation, *Yves MERCIER* Vice-président, Commandement public, via [22/12/2025-464.pdf](#) du message le 22/12/2025 à 14:45:20
Yves MERCIER

Page 1 sur 1



DEC_2025-464.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 487,9 KO)



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

**1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains**

Accueil du lun au ven



**8h30-12h00
et 13h30-17h00**



04 79 35 00 51